

Schéma de l'intervention

Durant le voyage pour rejoindre Poitiers, je me suis reconstruit un schéma pour alléger l'intervention. Mais tous les points prévus n'ont pas pu être totalement abordés.

Introduction

Paradoxe d'intervenir dans la formation de directeur de CIO

- Jamais formé moi-même : auxiliaire Sept 78, CAFCOII, directeur sans formation en 92. Mais pratique de formateur.
- Jamais directeur complètement. Faisant-fonction à mi temps, Directeur depuis 92, déchargé en partie, et totalement depuis deux ans.

Présentation des docs

Des sites

De mon site avec le matériel de cette intervention.

L'intervention d'Alain portait surtout sur l'évolution de l'orientation dans le système, je vais développer d'autres éléments, le CIO, hors système, d'autres pays.

Qu'est-ce qu'un CIO ?

- Deux statuts, tous étatisés en 71 ?
- Transparent de l'enquête de la DEP (3 types de CIO)
- Localisation urbaine, architecturale, et organisation interne. Un service qui peut être n'importe où, et dans n'importe quoi, c'est qu'il est lui-même n'importe quoi !

Les COSP : centre recevant individuellement, convocation

Les CIO : service ouvert à tous public (notion de public/notion de personne)

Difficulté à faire la différence entre COP et CIO

- L'anecdote de la tentative de circulaire sur les missions en 91-92. Les Missions du COP, et l'article II des missions du CIO, vide !
- L'article de Pernias
- L'article d'Hélène Facy. Difficulté à faire la différence entre COP et directeur.
- La différence entre Service et Dispositif. Le dispositif est obligatoire pour changer de statut social.
- Les trois types de services, d'organismes : information, conseil, dispositif
- Les textes à propos de l'OCDE et de la Communauté européenne, les services d'I, O, C.

Le CIO, bureau des réclamations

- Référence à l'article d'Erving Goffman à propos du jobard. Comment apaiser la blessure ?
- Les procédures comme atténuateur
- Les services d'orientation
- Référence à l'article de Christophe Dejours (le sale boulot)
- L'évolution des procédures
 - La formalisation se développe, mais l'objet décidé devient de plus en plus global.
 - Dérégulation de l'orientation. La « digestion pédagogique » en dehors de toute armature réglementaire.

Les risques pour les acteurs d'affrontement directe sans la protection des règles.
Les risques pour les conseillers, la perte d'argumentaire, d'informations sûres.

Donc le CIO est

- Aussi un espace de réclamation
- Un espace de conseil au personnes
- Un espace de ressources pour alimenter un processus

Les deux derniers points à développer en conclusion.

Le rapport aux établissements et au système

Contexte très général, français, mais très largement également dans les pays européens.

- Le local, l'établissement, le bassin. Principe de contractualisation, globalisation des moyens. Direction d'en haut et invention au niveau du local, sur comment s'y prendre, comment s'organiser, mais, aussi, et c'est plus délicat, invention-décision des finalités des différents systèmes, dispositifs pédagogiques proposés.
- Les dispositifs pédagogiques proposés sont « collectifs » (des itinéraires... à la citoyenneté, en passant par l'EAO). Remise en question des disciplines, travail avec collègue dans situation pédagogique, travail préparatoire en commun, etc... Invention locale, prise d'accord localement. En fait on trouve toutes les situations possibles. Rien ne se passe, organisation obligatoire imposée par chef, conflit « anciens-modernes », innovateurs cachés...
- Le rôle de conseiller technique du COP.

Nécessité de développement de nouvelles professionnalités de l'accompagnement des équipes et des décideurs. Voir les modifications pour les Inspecteurs (du contrôle individuel à l'évaluation des « unités », et pour nous mêmes.

Hypothèse qu'il y a un changement d'objet concernant le conseil technique, et surtout que ce n'est pas une affaire de compétence individuelle, mais de compétence collective, construite, étayée, et notamment par un certain travail au CIO, et donc le rôle du directeur de CIO est essentiel.

Remarques sur la direction

Je n'ai pas pu présenter ce point.

La matière se trouve dans le document général, pp. 16-18, et dans deux transparents que j'avais prévu. Voir sur le site.

➤ Les trois directions

- Bureaucratique
- Professionnels (des psychologues)
- Service au public

Il y a une tension entre ces trois composantes de la direction. On peut faire un certain parallèle avec le rôle des chefs d'établissement. Hélène Facy fait une comparaison, j'en fait une autre à partir de deux supports :

Loi, marché, communauté

Les trois champs

➤ Insister sur le « rapport à la loi », cf. p. 19. Le rôle de « traducteur »

L'accueil au CIO

Je voulais parler de l'histoire et de l'organisation tant spatiale que fonctionnelle de l'accueil dans les centres, mais je n'ai pas eu le temps. Cela est basé sur un travail que je poursuis depuis le milieu des années 80 dans le cadre du GIA (Groupe de réflexion sur la pratique des conseillers d'orientation de la région Ile-de-France), ainsi que dans la quinzaine de stage d'équipe que j'ai mené à Versailles et à Paris.

Voir p. 20, et plus globalement sur le site il y a une page consacrée à ce domaine à partir de la page « document ».

Conclusions

Je voulais terminer sur un certain nombre de réflexions prospectives que je n'ai pas eu le temps de développer.

- Rassembler les idées évolutives à partir d'un tableau au trois périodes, OP, OS, LLL, voir p23 et un transparent.
- L'âge du capitaine, p. 24
- La/les mutation de la formation (pp. 25 à 27)
 - L'évolution de la formation professionnelle en Europe, voir le compte-rendu des rencontres de la DESCO sur la page « Documents » de mon site. Et le doc de synthèse prévu, et à peine commenté.
 - Interrogation sur la formation de base. Le débat sur le collège unique (voir en particulier sur mon site). Le lycée unique/le Lycée des Métiers. La définition de la culture de base.
 - L'enseignement supérieur. Voir notamment le processus de Bologne engagé. J'ai installé une page consacrée à cette question sur le site « Orientation » de l'académie de Versailles : Europe, Education, Formation, Orientation.
 - Nouvelle forme de certification, vers la validation des acquis.

- Le conseil a-t-il un avenir ? Développé pp. 28-30
 - La belle période de l'OP. Le conseil repose sur l'autorité de la science. Citation de Beaumont et de Piéron.
 - La scolarisation de l'orientation. La demande de conseil est en fait provoquée par l'institution. Résoudre un moment de crise, prendre une décision. Le conseil repose également sur la détention d'une information-monopôle.
 - L'orientation tout au long de la vie (LLL). Il ne s'agit plus d'un moment, mais d'un processus qui doit être alimenté, soutenu, accompagné. Il faut alors s'interroger sur :
 - La source de la « demande »
 - Le monopôle du savoir et la localisation de l'information...
 - La confiance attribuée par le demandeur. Voir entre autre les enquêtes d'opinion sur ce qui a « compté pour vous », et les rapports au travail, l'exemple des intello précaire.